

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le treize du mois de DECEMBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	21
Procurations :	8
VOTES :	29
POUR :	29
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	7/12/23

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. CODOUL B. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. DERDICHE C.

PROCURATIONS : MM/MMES TOUCHE C. à SPAGNOU D., PELOUX N. à TEMPLIER JP., GHERBI C. à GALANTINI V., ODDOU S. à CODOUL B., RODRIGUEZ C. à REYNIER C., PICHON H. à PAYAN L., FERAUD S. à JAFFRE S., SEBANI S. à CLEMENT JL.

Madame Léa PAYAN est élue secrétaire de séance.

2023-12-02-SE

Objet : Prix de l'eau et de l'assainissement des abonnés de la commune de SISTERON : Année 2024

Vu les prix de l'eau et de l'assainissement fixés par la délibération 2008/4/6 SE

Vu les modalités de révision des prix de l'eau et de l'assainissement fixées par la délibération 2009-11-18 / SE

Vu la mise en régie provisoire du service de l'assainissement collectif du parc d'activités de Sisteron nord fixée par la délibération 2010/7/7 SE

Vu les montants hors taxe des tarifs de l'eau et de l'assainissement présentés dans la délibération 2014-1-15 SE

Vu le remplacement de l'indice 35-10-02 du coût de l'énergie électrique moyenne tension par l'indice 35-11-07 du coût de l'électricité tarif vert A5 option base

Vu la délibération 2014-15-20 / SE fixant les modalités de révision des prix de l'eau et de l'assainissement

Vu la délibération 2014-15-21 / SE fixant la présentation hors taxe des tarifs de l'eau et de l'assainissement communal et les tarifs de l'assainissement du parc d'activités Val de Durance depuis 2015

Vu la délibération 2015-7-9 / SE fixant l'augmentation du montant de la part proportionnelle d'assainissement communal et du parc d'activité Val de Durance

Vu la délibération 2018-04-21 / SE modifiant la tarification de l'assainissement communal et du parc d'Activité Val de Durance à Sisteron

Vu la délibération 2018-12-15 / SE Modalités de révision des tarifications du prix de l'eau et de l'assainissement des abonnés de la commune de Sisteron.

Vu la délibération 2019-11-13-SE Prix de l'eau et de l'assainissement des abonnés de Sisteron année 2020

Vu la délibération 2021-091-16-SE Prix de l'eau et de l'assainissement des abonnés de la commune de Sisteron année 2022

Le rapporteur rappelle qu'après un gel des tarifs en 2020, l'actualisation avait été appliquée en 2021 conformément à la délibération de 2019. Mr le Maire avait ensuite proposé, par dérogation exceptionnelle, de ne pas appliquer d'actualisation des tarifs pour l'année 2022 en raison de l'inflation subie par les ménages.

En 2023 une révision des tarifs a été appliquée conformément à la délibération 2021-091-16-SE. L'application de la formule de révision pour 2024 entrainerait une hausse de 17%. Mr le maire considère qu'une telle hausse ne serait pas supportable pour les abonnés sisteronais, il propose donc d'appliquer une augmentation dérogatoire moins forte qui représenterait en moyenne 4.5% pour les foyers.

En effet, la hausse des couts de l'électricité suite à la renégociation des contrats de fourniture d'énergie va entrainer en 2024 une augmentation de 28% pour les abonnements inférieurs à 36 KVA et de 46% pour les abonnements supérieurs à 36KVA, ce qui entrainera une dépense supplémentaire pour le service estimée à 60 000 euros HT.

Il est ainsi proposé que les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024 soient les suivants :

REDEVANCES EAU au m³ en euros H.T.

Eau potable HT	0,93 €/m ³
Eau industrielle H.T.	0,28 €/m ³
Eau industrielle potable H.T.	0,33 €/m ³

ABONNEMENTS ANNUELS EAU POTABLE en euros H.T.

EAU	
Ø 12	55,47 € H.T
Ø 15	57,38 € H.T
Ø 20	66,94 € H.T
Ø 25.	74,34 € H.T
Ø 30.	82,24 € H.T
Ø 40.	99,45 € H.T
Ø 50.	133,87 € H.T
Ø 60	151,08 € H.T
Ø 80	168,29 € H.T
Ø 100 et >	183,58 € H.T

REDEVANCE ASSAINISSEMENT au m³ en euros H.T.

Assainissement H.T.	1,52 €/m ³
---------------------	-----------------------

ABONNEMENTS ANNUELS ASSAINISSEMENT en euros H.T

ASSAINISSEMENT	
Abonnement	55,10 € H.T.
ASSAINISSEMENT NON DOMESTIQUE	
Abonnement 1.	101,60 € H.T
Abonnement 5.	507,96 € H.T
Abonnement 12	1 219,09 € H.T
Abonnement 450	45 715,85 € H.T

La formule d'actualisation des prix restera applicable pour l'avenir avec un recalage des valeurs des indices comme détaillé ci-après :

La révision annuelle systématique des tarifs eau et assainissement est applicable à l'abonnement et à la part proportionnelle à la consommation selon les modalités suivantes ; $P = P_0 \times k$ où :

- P est le tarif applicable aux consommations et aux abonnements de l'année n et calculé avec les indices connus au 1 juillet de l'année n-1,
- P₀ est le tarif affiché le 1 janvier 2024.
- k est le coefficient de révision défini comme ceci :

Où les indices sont les suivants

$$k = 0,15 + 0,25 \frac{EIMT}{EIMT_0} + 0,25 \frac{ICHT - E}{ICHT - E_0} + 0,1 \frac{FSD2}{FSD2_0} + 0,25 \frac{TP10a}{TP10a_0}$$

afin de prévoir

l'actualisation des futurs tarifs :

- EIMT est l'indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - CPF 35.11 et 35.14 - Électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36kVA. Identifiant : 010534766.
Valeur connue au 1 juillet 2023 : 279,5

- ICHT-E est l'indice des salaires et charges - Tous salariés - Eau, assainissement, déchets, dépollution (NAF rév. 2 section E) - Base 100 en décembre 2008 - Identifiant 001565187
Valeur connue au 1 juillet 2023 : 127
- FSD2 : indice frais et service divers référence 2, identifiant : PSDNR2
Valeur connue au 1 juillet 2023 : 170.9
- TP10a : indice base 2010 Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux - Identifiant 1710998
Valeur connue au 1 juillet 2023 : 129.4

Les indices I sont ceux connus au 1^{er} Juillet de l'année n-1.

Les indices I₀ sont ceux connus au 1 Juillet 2023.

La prochaine révision des prix basée sur cette formule sera instaurée pour les tarifs 2025 sur les factures émises, dès le 1^{er} janvier 2025, relatives aux abonnements et aux consommations du premier semestre 2025.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le principe d'une révision annuelle, systématique des tarifs de l'eau et de l'assainissement selon les modalités définies précédemment.
- **APPROUVE** les tarifs proposés pour l'année 2024.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU